

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 15 juillet 2025

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2025.

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, VIAL Philippe, MICHEL Fabien, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, HENNEQUIN Clémence, VAUDIER Florine, VALLAS Monique, LACROIX Cyril PLASSE Muriel.

Absents excusés : Marion Jimenez Guillaume
Philippe CHATRE .

Procurations : Marion Jimenez Guillaume donne procuration à Christian JOANNIN
Philippe CHATRE donne procuration à Clémence HENNEQUIN.

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Clémence HENNEQUIN

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants : 18**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **27 mai 2025**.

⇒ **POUR : 18**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte rendu des délégations au Maire.
- 2- Droit de préemption urbain.
- 3-Avenants aux marchés publics de la salle d'animation rurale
 - 3-1 Avenant 1 pour l'Entreprise CHATRE - Lot 04- Charpente métallique
 - 3-2 Bilan clauses d'insertion
- 4- Cantine - Mise en place d'un maître d'œuvre
- 5- Convention avec le SIEL – Réseaux et Objets Connectés (ROC 42)
- 6- Personnel communal : Ratios promus- promouvables
- 7- Annule et remplace délibération n°25 : subventions aux associations (erreur d'addition)

11- Questions diverses.

- Bilan Service d'Assistance à la Gestion Energétique 2024 (SAGE)
- Rapport d'activités de Roannais Agglomération
- Subventions exceptionnelles :
 - Remerciements du CRAB, de l'Amicale laïque et FNACA

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1- Devis signé pour un panneau d'affichage à la mairie

Le panneau d'affichage ne fermait plus à clés. Un nouveau panneau d'affichage a été commandé. Il sera installé à côté de l'entrée de la mairie. Le devis s'élève à 4 945.32 € TTC.

1-2 – Devis signé pour : Panneaux de rue

Deux panneaux de rue : Rue du Creux de lan et Route de la Sonnerie
et numéros de maison pour un montant de 458.77 € TTC.

1-3 Devis signé pour Contrat de maintenance

Avec Multi process, un contrat de maintenance est mis en place par un système de ticket pour l'école et la mairie. Le tarif horaire est de 73.00 € HT soit un montant total de 1 314.00 € TTC.

1-4 Autorisation Travaux pour la cantine

Dépôt d'une Autorisation de Travaux en date du 24/06/2025

1-5 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 27 mai 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivantes :

- Parcelle AC 83 (division parcellaire AC 151 et 152) située au « 778, route de Curtille d'une superficie de 1 024 m².

-Parcelle AC 79 située au 676 route de Curtille d'une superficie de 1273 m²

-Parcelle AH 98 située route de la Bernarde d'une superficie de 2 140 m²

-Parcelle AI 14 (divisions parcellaire AI 225-226) située route de Sarcey, d'une superficie de 609 m².

2-Droit de préemption urbain.

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas de délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente le dossier suivant :

-Parcelle AD 192 située au 17 route de l'église pour une superficie de 1 420 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas préempter.

3-Avenants aux marchés publics de la salle d'animation rurale :

3-1 Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 mai 2024, le conseil municipal a attribué les 14 lots du marché correspondant à **Rénovation de la salle d'animation rurale.**

Elle présente **l'avenant n°1 du lot 04 : Charpente Métallique – CHATRE- SAR St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial	25 305.52 € HT soit 30 366.623 € TTC
Montant moins values	5 566.52 € HT soit 6 679.82 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 05 :

19 739.00 € HT soit 23 686.60 € TTC

Madame le Maire rappelle que la sous-face de l'auvent extérieur devait être recouverte en tôle laquée par l'entreprise Métallerie Chatre. D'un point de vue esthétique, il a été décidé de la recouvrir en bois. Un avenant avait été signé avec l'entreprise Créaboïs au précédent conseil municipal.

⇒ **POUR** : 18

⇒ **CONTRE** : 0

⇒ **ABSECTIONS** : 0

3-2 Bilan Clauses d'insertion

Madame le Maire rappelle que dans le marché, il y avait des clauses d'insertion.

Les travaux de la salle des fêtes se terminent. Le bilan d'insertion est positif.

Au marché, il y avait 140 h prévues, et 224 heures ont été réalisées.

Ce chantier a permis à 3 personnes d'acquérir une expérience dans l'objectif d'accéder à un emploi durable.

4- Cantine - Mise en place d'un maître d'œuvre

Madame le Maire propose de retenir le cabinet d'architecture FOURNEL JEUDI pour assurer la maîtrise d'œuvre de la cantine.

Le montant prévisionnel des travaux est de l'ordre de 140 000 € HT, le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 15 400 € HT et la mission complémentaire (OPC) est estimée à 1 400 € décliné comme suit :

	EUROS HT	TVA 20 %	EUROS T.T.C
Estimation prévisionnelle	140 000,00 €	28 000,00 €	168 000,00 €
Honoraires : Mission Base + Visa	15 400,00 €	3 080,00 €	18 480,00 €
Mission complémentaire : OPC	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €
Enveloppe prévisionnelle	156 800,00 €	31 360,00 €	188 160,00 €

Répartition des honoraires par co-traitants en Euros

FJA FOURNEL-JEUDI Architecte Mandataire		CABINET SECO Economiste		COGIFLUIDE BET Fluides	
1 001,00 €	65,00%	385,00 €	25,00%	154,00 €	10,00%
1 617,00 €	70,00%	508,20 €	27,00%	184,80 €	4,00%
2 768,92 €	58,00%	1 193,50 €	25,00%	811,58 €	17,00%
346,50 €	95,00%	269,50 €	35,00%	154,00 €	20,00%
1 232,00 €	80,00%	€	0,00%	308,00 €	20,00%
3 195,50 €	83,00%	€	0,00%	654,50 €	17,00%
511,28 €	83,00%	€	0,00%	104,72 €	17,00%
10 672,20 €	69,30%	2 356,20 €	15,30%	2 371,60 €	15,40%

⇒ POUR : 17

⇒ CONTRE : 0

⇒ ABSTENTION : 1 (Philippe VIAL)

5- Convention avec le SIEL – Réseaux et Objets Connectés (ROC 42)

Madame le Maire rappelle que ce point avait été ajourné au conseil précédent, il était nécessaire de demander des éléments complémentaires.

Madame le Maire rappelle qu'un équipement technique (capteur) avait été installé sur la place des Grands murs. Celui-ci ne permet plus de faire remonter les données correctement car le réseau a une faible couverture sur le site.

Il est demandé d'en installer un autre sur la commune.

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 0**

⇒ **ABSTENTION : 0**

6- Personnel communal : Ratio promus- promouvables

Mme le maire rappelle les dispositions de l'article L 522-27 du code général de la fonction publique concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Madame le Maire propose un ratio égal à 100% pour tous les cadres d'emploi de la collectivité.

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 0**

⇒ **ABSENCES : 0**

7- Subventions aux associations – année 2025 ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°25

Il est rappelé que le conseil municipal avait voté les subventions pour les associations le 27 mai 2025.

Une erreur d'addition s'est glissée. Le montant total est de 4578.00 € et non de 4 278.00 € comme annoncé.

Associations	forfait	Moins de 18 ans			Activités ponctuelles	Subventions			
		2023	2024	2025		2023	2024	2025	
								proposition	CM
ACF		30	42	37		240 €	336 €	296 €	296,00 €
CRAB		33	38	41		264 €	304 €	328 €	328,00 €
Amicale Laïque		0	4			0 €	32 €	0 €	0,00 €
Ainsi Danse Saint André		24	28	19		192 €	224 €	152 €	152,00 €
Enfants Côte		0			200 €	200 €	200 €	200 €	200,00 €
Sou des écoles		205	199	159		1 640 €	1 592 €	1 272 €	1 536,00 €
Cantine		122	124	122		976 €	992 €	976 €	976,00 €
Coopérative maternelle	60 €					60 €	60 €	60 €	100,00 €
Coopérative élémentaire	60 €					60 €	60 €	60 €	100,00 €
TOTAL	120 €	414	435		200 €	3 632 €	3 800 €	3 344 €	3 688,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES									
APECA (délib 2023/022)						1 250 €			
FNACA			Stèle					290 €	290,00 €
ACF			Grau du roi					0	0,00 €
AMICALE LAIQUE			25 ans					300	300,00 €
CRAB			FINALES U15 U18					300	300,00 €
Ainsi Danse			Gala au scarabée					0	0,00 €
TOTAL						4 882 €	3 800 €	3 934 €	4 578,00

⇒ **POUR : 18**

⇒ **CONTRE : 0**

⇒ **ABSENCES : 0**

8- Questions diverses.

-Bilan Service d'Assistance à la Gestion Energétique 2024 (SAGE) – envoi des consommations au conseil municipal

-Subventions exceptionnelles :

Les associations (CRAB, Amicale laïque et la FNACA) ont envoyé un mail de remerciement pour le versement de subvention exceptionnelle.

- Rapport d'activités de Roannais Agglomération

-Alerte académie effectifs maternelle

-Etude préalable épandage boue – à disposition à l'accueil

-Terres incultes consultation publique mise à disposition de la salle du conseil le 30/09 et le 17/10 de 9h à 12h -

-Le site Internet est en fonction.

-Fleurissement du village : à la rentrée de septembre, il y aura un travail à faire sur un livret « histoire du village ».

-Il était prévu d'installer un éclairage public solaire vers l'arrêt de bus à l'intersection de Bel Air et Route de Bressan. Hors, M BUONO du conseil départemental s'oppose à cette demande. Il est demandé d'envoyer un courrier pour alerter les conseillers départementaux car c'est pour la sécurité des jeunes

Le secrétaire
Clémence HENNEQUIN

Le Maire
Martine ROFFAT

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 09

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le